



La 13^e session de la Commission d'experts techniques

La Commission d'experts techniques (CTE) va se réunir pour sa treizième session les 22 et 23 juin 2021. Considérant l'instabilité du contexte pandémique, la réunion se tiendra entièrement à distance.

Conformément à l'[ordre du jour provisoire](#), la Commission va se prononcer sur l'adoption de deux nouvelles prescriptions techniques uniformes (PTU) : l'une concernant la composition des trains et les contrôles de compatibilité de l'itinéraire, l'autre concernant l'infrastructure.

La CTE va également se prononcer sur les modifications apportées à la PTU LOC&PAS (locomotives et matériel roulant destiné au transport de voyageurs), à la PTU Wagons et à la PTU PMR (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

De plus, la CTE va décider d'une possible recommandation à la Commission de révision d'une proposition de modification des Règles uniformes ATMF concernant les entités chargées de l'entretien.

Enfin, les participants vont avoir l'occasion de discuter le programme de travail de la CTE, une proposition de décision pour la mise à jour de l'appendice à la PTU ATF (applications télématiques au service du fret) ainsi qu'une analyse de faisabilité portant sur l'établissement d'un registre des véhicules international / de l'OTIF pour les véhicules ferroviaires destinés à être utilisés en trafic international.

La Commission d'experts techniques (CTE) de l'OTIF permet aux États membres de travailler sur l'interopérabilité et l'harmonisation technique dans le domaine ferroviaire. La CTE couvre également le développement de procédures uniformes d'admission technique de matériel destiné à être utilisé en trafic international. Elle valide, adopte et développe les prescriptions techniques uniformes (PTU) relatives au matériel ferroviaire utilisé en trafic international dans le cadre de l'OTIF.

